COMMUNIQUE DE PRESSE

Burundi : Les victimes, les familles continuent à se rassembler pour réclamer justice

- 124 nouveaux mandats confiés au collectif des avocats des victimes et des Parties Civiles.
- Le FNL demande au Collectif des avocats d'intervenir en faveur de 431 familles.

Ce 27 mars 2017, le Collectif des avocats des parties civiles et des familles de victimes a adressé à la Cour pénale internationale 124 nouveaux mandats reçus de victimes et de familles de victimes.

Il a également adressé au Bureau du Procureur à la Cour pénale internationale, le mandat collectif de défense qui lui a été délivré par la Direction du Parti FNL concernant 431 familles des victimes des crimes commis par le Pouvoir .

Désormais, aucune autorité ne peut faire abstraction de cette réalité incontournable de l'histoire judiciaire burundaise. La plupart des familles se sont regroupées autour du Collectif des Avocats des victimes et des Parties civiles des crimes commis au Burundi et réclament que justice soit rendue.

Les crimes commis sont imprescriptibles et les personnes qui ont été les commanditaires, auteurs, co-auteurs et complices de ces crimes devront rendre compte devant la justice.

Le Collectif a également commencé à recueillir et à transférer les témoignages vidéos des victimes des crimes commis. Ces témoignages sont accablants. Ils sont incontournables dans l'histoire du Burundi. Les violences faites aux femmes ont été atroces. Les actes de torture ont marqué à vie les victimes. Les références à la qualité de l'ethnie Tutsi de certaines victimes et de leur famille et les propos racistes tenus constituent une flétrissure indélébile.

Tout le monde est devant ses responsabilités face à de tels comportements criminels.

C'est dans ces contextes également que le Collectif a décidé de collaborer activement avec les enquêteurs de la Commission d'enquête sur le Burundi en ayant obtenu toute garantie concernant la protection de l'identité des plaignants et des témoins.

Le Collectif des Avocats confirme sa volonté de poursuivre la procédure judiciaire concernant les crimes imprescriptibles qui sont commis au Burundi.

Bruxelles, le 27 mars 2017

POUR LE COLLECTIF :

Lef FORSTER
Avocat au Barreau
de Paris
GSM : 33.6.07.04.36.02
cabinetlforster@free.fr

Armel NIYONGERE
Avocat au Barreau
de Bujumbura et Bruxelles
Whatsapp: +257 79 974 302
armelniyo@gmail.com

Alain DETHEUX
Avocat au Barreau
de Bruxelles
Tél. : 32 2 538.36.20
alain.detheux@m13.be

Bernard MAINGAIN
GSM : 32.475.60.87.64
bm@sirius.be

Lambert NIGARURA
Tél. +257.717.411.27
nigarlambert@gmail.com

Pour tout contact concernant le présent communiqué : Armel NIYONGERE (tél. Whatsapp : +257 79 974 302) et Bernard MAINGAIN (tél. : 32.475.60.87.64)